

**Arrêté 2026-AG-024 portant modification de la composition du Comité
Social d'Administration de l'Université de Mayotte**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 14 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Abal-Kassim CHEIK AHAMED ;

Vu le décret n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 relatif à la transformation du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2022 instituant un comité social d'administration au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, et des comités sociaux d'administration d'établissement pour les établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté n° 2023-AG-001 modifié fixant la composition du Comité Social d'Administration du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte ;

Vu l'arrêté n° 2025-AG-0135 portant modification de la composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte ;

Considérant que monsieur Hocine AIDEL exerce les fonctions de Directeur Ressources Humaines et Dialogue Social ;

Considérant, par conséquent, que la composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte est modifiée comme suit :

Le Président de l'Université de Mayotte

Arrête

ARTICLE 1 : Membres du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte :

La composition du Comité Social d'Administration de l'Université de Mayotte est fixée comme suit :

MEMBRES DE DROIT : REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Abal-Kassim CHEIK AHAMED	Président de l'Université de Mayotte Président du CSA	Université de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 Dombéni
Leïla NEDJAR	Directrice Générale des Services	
Hocine AIDEL	Directeur Ressources Humaines et Dialogue Social	
MEMBRES ÉLUS : REPRÉSENTANTS TITULAIRES DES PERSONNELS		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Zaïnaba HAMADI	Représentante Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	Université de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 Dombéni
Abourari Mouzouri SILAHI BACAR	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Emmanuel CORSE	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Laura MEGEVAND	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Damien DEVAULT	Représentant Intersyndicale FSU SNESUP (UNSA, SNESUP FSU)	
Claire GOLLETY	Représentante Intersyndicale FSU SNESUP (UNSA, SNESUP FSU)	
MEMBRES ÉLUS : REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS DES PERSONNELS		
Prénom NOM	Fonction	Adresse
Marc DUBOIS	Représentant Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	Université de Mayotte 8, rue de l'Université B.P. 53 97660 Dombéni
Zaïnabou ALI M'COLO	Représentante Cohésion-CUFRienne (SGEN-CFDT-CGT)	
Mathieu LE DUFF	Représentant Intersyndicale FSU SNESUP (UNSA, SNESUP FSU)	

ARTICLE 2 : Exécution

Le Président de l'Université de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis à madame la rectrice de la région académique de Mayotte, chancelier des universités et sera publié sur le site internet de l'Université de Mayotte ainsi qu'au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Dombéni, le 16 septembre 2026

Le Président de l'Université de Mayotte



Abal-Kassim CHEIK AHAMED